

André Francis Cattin

Conseiller communal

Quartier Château Mafroi 11

1260 Nyon

Municipalité de Nyon

1260 Nyon

Nyon, le 23 mars 2009

## **Interpellation : Services industriels, Services ou industrie**

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Les tâches des collectivités publiques sont très diversifiées, la perception d'impôts, la protection des citoyens, l'aide sociale et divers services tels que le maintien la propreté de la ville, la distribution d'eau et d'électricité et l'entretien des installations en permettant la distribution.

Les uns pensent que le fait que certaines tâches soient dévolues à la fonction publique en garantissent la bien facture et la garantie d'un service efficace à tous le citoyens, d'autres pensent que la concurrence qui découle de la libéralisation des services présenterait la meilleure des garanties d'un service à juste prix.

A mon avis les deux solutions sont envisageables, et des dérapages sont susceptibles d'arriver dans les deux cas, avec le risque que la fonction publique faisant usage de sa position de monopole se montre irrespectueuse vis-à-vis du citoyen. Ce qui suit pourrait présenter les prémisses d'un abus de pouvoir.

C'est le hasard qui m'a permis de vivre la réalité d'un cas concret d'abus d'autorité et de pouvoirs, faits qui auraient sans doutes échappés à l'autorité municipale et communale s'ils s'étaient déroulés ailleurs que dans l'immeuble que j'habite à Nyon, Quartier Château Mafroi 11.

Le 22 janvier 2009, les services industriels effectuent des travaux sur la ligne électrique servant les immeubles du quartier de Mafroi. Une erreur de manipulation a eu pour effets de causer des dommages à des appareils électriques des locataires de divers immeubles sis dans ce quartier.

Auprès d'un locataire les gaines électriques se sont consumées, dégageant une fine poussière qui a imprégnée tous les habits et effets se trouvant dans l'appartement, l'air devenant de plus irrespirable et obligeant les locataires concernés à trouver refuge auprès de leur famille et le chat chez nous.

Nous avons échappé de peu à un incendie généralisé.

Les faits que je relate ci-après ne concernent que cinq locataires de l'immeuble sis au numéro 11 du quartier du Château Mafroi.

Ce n'est pas sur l'erreur technique que je tiens à insister, cela est toujours possible que l'on exerce dans le privée ou dans la fonction publique, mais bien sur la façon dont la direction des Services industriels nyonnais a rétabli la situation chez les victimes.

Après avoir pris connaissance des demandes de réparation et obtenus la liste des dommages causés auprès de trois locataires, la Direction des services industriels a recommandé aux lésés de s'adresser à l'ECA (l'Etablissement cantonal d'assurances) pour obtenir réparation, ainsi qu'à la régie Burnier de faire marcher leurs assurances. L'ECA a informé les demandeurs qu'elle ne saurait les indemniser, s'agissant de dommages causés par un tiers, les assurances de la régie n'ont pas répondu à ce jour et les assurances individuelles ne rembourseront rien du tout, s'agissant de faits d'un tiers..

Sur ces entrefaites, la Direction des services industriels a transmis aux lésés les formules de déclaration de son assurance afin qu'ils les remplissent et se charges de toutes les démarches en vue d'obtenir réparation.

En fait, chers citoyens, débrouillez-vous pour obtenir une couverture des dommages que nous avons causés.

C'est cette désinvolture que je tiens à dénoncer par cette interpellation, à mon avis, il est inadmissible que l'on agisse de cette manière, d'autant plus lorsque l'on représente ou que l'on devrait représenter dignement une collectivité de droit public, la ville de Nyon en l'occurrence.

La Direction des services industriels devait prendre elle-même toutes les dispositions pour remplacer les appareils endommagés ou faire réparer les

appareils. De plus il a fallu près de deux mois pour régler certains cas et d'autres ne sont pas encore liquidés à ce jour, du moins pas à satisfaction.

En conclusion, je demande à la Municipalité de Nyon de signifier aux Services industriels de réparer les dommages causés, non pas par des indemnités, mais par la réparation ou le remplacement par des appareils équivalents des appareils endommagés.

Les Services industriels de la ville de Nyon devraient-ils supprimer le terme service dans son identification et ne plus conserver que le terme industrie, cela mérite réflexion ?

D'autres faits troublants m'ont été rapportés, voilà ce dont il s'agit :

Vingt-sept habitants de notre localité s'adonnent au jardinage dans les potagers qui sont mis à leur disposition au chemin de Bourgogne.

Une seule arrivée d'eau est installée pour tous les locataires, donc un seul compteur est en activité. Jusqu'à l'année dernière, une taxe de base était facturée pour tous et était répartie dans les mêmes proportions à chacun comme l'était la répartition d'eau.

Depuis cette année, une demi-taxe de base soit CHF 54.- est facturée à chaque locataire, il n'y a toujours qu'un compteur et une sortie d'eau, donc aucune justification de changement de pratique.

Selon la lettre explicative de l'augmentation, elle est due à raison de 50 % à la forte croissance des charges informatiques ???? Et les autres 50 % !!!

Habituellement la mise en place de systèmes informatisés vise la réduction des coûts et non pas une augmentation, à quelle sorte de gestion avons-nous à faire ?? Je pense que la Municipalité se fera un plaisir de nous informer des motifs réels des augmentations de coûts et demandera aux services industriels de revenir à leur ancienne pratique.

Si depuis la mise à disposition d'un nouvel immeuble très confortable à disposition des services industriels, tout doit augmenter fortement, j'ai l'impression que nous avons été floués lors de la présentation des avantages liés à ce nouveau bâtiment industriel.

Veuillez agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

l'expression de mes sentiments distingués.

André Francis Cattin

Conseiller communal UDC, Nyon